

Notice du 9 août 2024

## Lutte contre le piétin : comment se préparer à la prise d'échantillons



### Organiser la prise d'échantillons

- Tous les élevages ovins, y compris ceux « à titre de loisir » et les petits
- Les cabinets vétérinaires affectés par commune contactent les détentrices et les détenteurs d'animaux (liste des cabinets : [www.be.ch/pietin](http://www.be.ch/pietin))
- Les échantillons sont prélevés entre le 1er octobre et le 31 mars
- Grandes exploitations et exploitations avec estivage : jusqu'au 31 décembre
- Exploitations participant à des marchés-concours : au plus tôt 4 semaines après la manifestation



### Préparer les animaux à la prise d'échantillons

- Présenter tous les moutons, les rentrer : infrastructure fixe
- Ne pas mélanger les groupes détenus séparément sur une longue durée
- Groupe jusqu'à 20 animaux : parquer les moutons ; tous les animaux doivent être testés
- Groupes à partir de 20 animaux : la personne en charge des prélèvements évaluera les animaux en mouvement; les parquer après pour prélèvements.



### Mettre à disposition deux personnes auxiliaires

- 1 personne doit être en mesure de retourner et fixer les moutons
- 1 personne apportera son aide pour les manipulations



### Garantir une bonne hygiène

- Mettre à disposition des bottes et des vêtements propres à l'exploitation ou
- Bac de désinfection et surbottes
- Eau et savon



### Attention

- Pas de bain d'onglons dans les 10 jours précédant les prélèvements
- Après les prélèvements : entrées d'animaux uniquement en provenance d'exploitations indemnes de piétin
- Délai jusqu'au résultat : environ 1 semaine, communication du résultat par l'Office des affaires vétérinaires

**Engageons-nous ensemble pour des moutons en bonne santé !**

